

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE
DELIBERATION N°2025_058

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le

8 OCT. 2025

ID : 076-217601087-20251002-2025_058-DE

VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL
2 OCTOBRE 2025



Date de la convocation : 26/09/2025

Date d'affichage : 26/09/2025

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 24

Représentés régulièrement convoqués : 8

Absents : 1

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Philippe Emmanuel CAILLÉ, Mélanie VAUCHEL, Patricia RENAULT, Jérôme ROBERT, Margaux VANTHOURNOUT, Aurélien BEHENGARAY, Marie MABILLE, Hervé ADEUX, Christine LEROY, Grégory DEREN, Basile BERNARD, Hélène SOLER, Jean-Marie LÉGUILLON, Gaëlle RICHET, Grégoire POUPON, Vincent BOURGES, Bruno COLESSE, Catherine GENDRE, Nicole BERCES, Gildas QUÉRÉ, Philippe COUVREUR, Isabelle SAINT BONNET, Frédéric ABRAHAM

Absents excusés régulièrement convoqués :

M Michel PHILIPPE pouvoir à M Jérôme ROBERT, Mme Isabelle HERBERT pouvoir à Mme Patricia RENAULT, M Stéphane BERTOLETTI pouvoir à M Aurélien BEHENGARAY, Mme Claire PEREZ pouvoir à M Basile BERNARD, Mme Marie-Laure PATOUX pouvoir à Mme Marie MABILLE, Mme Marie-Françoise GUGUIN pouvoir à Mme Nicole BERCES, Mme Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES pouvoir à M Gildas QUÉRÉ, M Lionel ANSELMO pouvoir à M Frédéric ABRAHAM

Secrétaire de séance : M Grégoire POUPON

8 - OBJET : ADMINISTRATION DE LA VILLE - FINANCES - AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENTS POUR CERTAINES OPERATIONS - ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EXISTANTES

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de la Municipalité

2025_058

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement ses articles L.2311-3, et R.2311-9 portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.57,

Vu la délibération 2024_099 du 19 décembre 2024 actualisant les AP/CP,

Vu l'avancement des projets concernés,

Vu les réalisations de l'exercice budgétaire 2024,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE
DELIBERATION N°2025_058

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le 8 OCT. 2025
ID : 076-217601087-20251002-2025_058-DE

Considérant la nécessité d'actualiser les autorisations de programme, ainsi que leurs crédits de paiement afférents,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

D'ACTUALISER les autorisations de programme du budget principal de la commune, ainsi que leurs crédits de paiement afférents, comme suit :

Autorisation de programme n° 2201 Crédits de paiement TTC						
Libellé		Montant TTC	2022	2023	2024	2025
Cœur de Ville : Études diverses et travaux	CM du 19/12/24	5 709 886,32 €	114 143,41 €	195 742,91 €	3 600 000,00 €	1 800 000,00 €
	Nouvelle actualisation	5 778 126,77 €	114 143,41 €	195 742,91 €	3 283 122,80 €	2 185 117,65 €

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à engager les dépenses des opérations ci-dessus à hauteur des autorisations de programme telles que présentées et à mandater les dépenses afférentes,

DE PRECISER que les crédits de paiement correspondants seront inscrits dans le cadre de la DM1 du budget 2025.

Marie-Françoise GUGUIN, Nicole BERCES, Gildas QUÉRÉ, Lionel ANSELMO, Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES et Frédéric ABRAHAM s'abstiennent de voter.

1 absent : Karen YVAN

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la présente délibération sur la base du vote auquel il est procédé :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 6

Pour extrait certifié conforme,

le Maire,



Théo PEREZ
Document signé électroniquement

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE
DELIBERATION N°2025_058

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le

ID : 076-217601087-20251002-2025_058-DE

8 OCT. 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télerecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr